



COMMUNIQUE

Argeliers, le 29 juin 2023

Continuité cyclable le long du canal du Midi : 25 km de véloroute livrés dans l'Aude

Atout indéniable pour le développement du tourisme lié au canal du Midi dans l'Aude, l'aménagement de la véloroute « canal des deux mers » (V80) franchit une étape. Un tronçon de 25 km à l'Est du Département reliant Argens-Minervois à Argeliers vient de faire l'objet d'une restructuration complète.

Avec l'aide de l'État, de Voies navigable de France (VNF), du conseil régional d'Occitanie et du département de l'Aude, le chemin de halage du Canal du Midi dans l'Aude connaît une renaissance. L'aménagement en voie cyclable du tronçon d'Argens-Minervois à Argeliers a été inauguré jeudi 29 juin par Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, Thierry Guimbaud, directeur général de VNF et Hélène Sandragué, présidente du Département de l'Aude

La véloroute nationale du canal des deux mers (V80) est aujourd'hui le principal itinéraire touristique cyclable reliant l'Atlantique à la Méditerranée. Traversant l'Aude sur une centaine de kilomètres en longeant le canal du Midi - bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO - il constitue l'une des infrastructures majeures pour la politique et l'aménagement cyclable du territoire audois.

Sous la maîtrise d'ouvrage du département de l'Aude, la rénovation de la véloroute s'est faite en plusieurs phases. Une première portion, sur laquelle les platanes n'étaient plus présents du fait de la maladie du chancre coloré, a été identifiée comme pouvant accueillir un aménagement qualifié de définitif. Il s'agit de ce tronçon reliant Argens-Minervois à Argeliers, à l'Est du Département, long de 25 km. Plus à l'Ouest, jusqu'au département de la Haute-Garonne, la voie longeant le canal a fait l'objet en 2022 et 2023 d'un aménagement plus léger dit « de mise en cyclabilité » là où cela était nécessaire (42 km). Le reste de l'itinéraire non traité (43 km) correspond à des segments de viabilité correcte ou moyenne. Ainsi, aujourd'hui, la véloroute, dans sa version définitive ou provisoire, traverse la totalité du département (110 km) et permet aux cyclistes de longer dans de bonnes conditions le canal du Midi dans l'Aude.

Le dossier d'aménagement de cette portion de la véloroute a obtenu en 2019 une autorisation administrative de l'Etat au titre des travaux en site classé. Le Département de l'Aude, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage passée avec Voies navigables de France (VNF), a ensuite réalisé, préalablement à l'aménagement de la bande de roulement de la véloroute, les

Contact presse :

Pascal Poitevin
pascal.poitevin@aude.fr
04 68 11 68 16



travaux de confortement de berges et de plantations relevant de la compétence de VNF.

Les travaux réalisés entre novembre 2020 et juin 2023 ont ainsi concerné :

- le confortement de berges sur 12.5 km de linéaire (implantation d'un tunage bois, remise en place des terres puis d'un boudin coco ensemencé de plantes héliophytes et d'un géotextile),
- la plantation de 700 arbres d'alignement, dans le cadre de la restauration du patrimoine arboré du canal du Midi (trois essences ont été implantées : le chêne cerris, le charme houblon, le saule blanc),
- l'aménagement de la bande de roulement de la véloroute (profilage sur 2 mètres de large, mise en place d'un géotextile et de grave naturelle non traitée, compactage et remise en état des accotements. Dans le secteur où les berges ont été reprises, ajout d'une couche superficielle de sable stabilisé pour un confort optimum).

La dimension patrimoniale du canal du Midi a été prise en compte à travers le choix des revêtements, l'intégration globale au site de la voie, le traitement spécifique des principaux ouvrages d'art avec la réfection de 6 d'entre eux selon des techniques traditionnelles : reprise de pierres de taille, mise en place de calades (chaussée pavée de pierres ou de galets).

Une signalétique spécifique, en déclinaison de la récente charte graphique du canal du Midi, a été déployée sur ce tronçon rénové de 25 km.

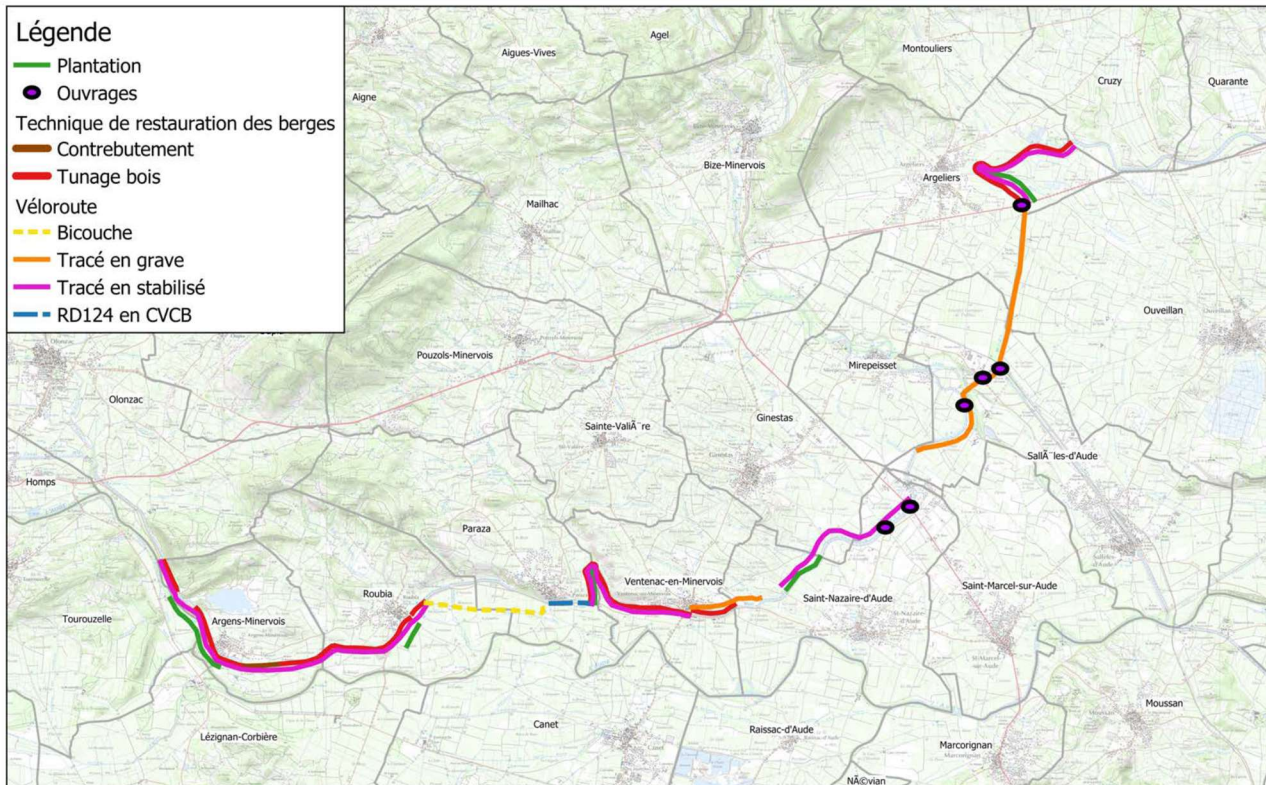
La finalisation du tronçon Audois permet ainsi de d'assurer une continuité cyclable le long du canal du Midi et de renforcer la liaison terrestre entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée par le canal des deux mers.

Le projet d'aménagement de la véloroute est partie intégrante du contrat-cadre 2022-2027, signé par les membres de l'Entente pour le canal du Midi (État, Voies navigables de France, le conseil régional d'Occitanie et les quatre départements traversés : Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn), qui fixe les priorités et moyens financiers pour la préservation et la valorisation du canal du Midi et des territoires qu'il traverse.

Plan de financement (en milliers d'euros) :

	DEPENSES		RECETTES
Berges	4 750	Etat (FNADT)	1 000
Plantations	836	VNF	2 793
Infrastructure véloroute	1 760	Région	1 767
		Département	1 786
Total	7 346		7 346





NB : les portions du parcours non légendées correspondent au tracé du chemin de halage en bon état / CVCB : chaussée à voie centrale banalisée